



Département de l'Eure
Arrondissement des Andelys
Canton des Andelys
Tél: 02.32.52.60.90
mairie@notre-dame-de-l'isle.fr
www.mairie@notre-dame-de-lisle.fr

République Française
Mairie de Notre- Dame de l'Isle
27940 Notre-Dame de l'Isle

**COMMUNE DE NOTRE-DAME DE L'ISLE
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
du lundi 11 juin 2018**

***Date de convocation : 5 juin 2018
Date d'affichage : 5 juin 2018
Nb de conseillers en exercice : 14
Présents : 12
Votants : 13***

L'an deux mille dix-huit, le onze juin à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Thibaut BEAUTÉ, Maire.

Etaient présents :
Mme BILLARD Pascale
Mme LASSERRE de La BROSSE Catherine,
Mme LERATE Catherine,
M. SILLIAU Alain,
Mme TISON Nathalie,
M. MAILLARD Charles,
Mme LARDY Roselyne
M. FAVRESSE Alain
M. LACAILLE Christophe
M. MONNOT Christian-Marie
M. GUILLEMARD Patrick

Ont donné pouvoir : M. LEPRE Thierry à Mme LARDY Roselyne

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Mme TISON Nathalie a été désignée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

1° - Le PV du conseil municipal du 26 mars 2018 est adopté après que Mme Lasserre de la Brosse ait demandé des précisions sur les charges de propriétaire incombant à la commune pour Le Croco de l'Isle.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés, adopte le PV du 26 mars 2018.

2° - Le PV du conseil municipal du 10 avril 2018 est adopté sous réserve des modifications souhaitées par Madame Lasserre de la Brosse :

- à la fin du paragraphe I/2, « Madame Lasserre de la Brosse exprime son regret qu'il ne soit pas fait appel, entre autres, à la Fondation du Patrimoine pour la restauration de l'église et indique que de toutes façons il sera nécessaire d'envisager à un moment ou à un autre une deuxième tranche de travaux pour l'intérieur ».

Mr Sillau indique cependant qu'il n'a pas pris note de cette remarque en séance et ne se souvient plus l'avoir entendue.

- Paragraphe I/6, « Madame Lasserre de la Brosse n'ayant pu participer à son groupe de travail « Lieux de vie » a présenté comme convenu sa contribution dont la version écrite avait été préalablement adressée aux membres du groupe en question ».

Mr Sillau précise qu'il s'est fait confirmer ces informations par 2 membres du groupe.

Par ailleurs, Mr Lacaille et Mme Billard signalent que la rédaction du vote concernant la fixation du tarif des cartes de transport scolaire pour le RPI est ambiguë et souhaiteraient préciser qu'ils ont voté, ainsi que 4 autres conseillers, pour le maintien de la gratuité des transports dans le RPI.

Mme Billard indique ensuite une erreur dans le montant du reste à charge pour les familles qui n'est pas de 104€ contrairement à ce qui a été écrit mais de 80€. Il est ensuite suggéré que soit ajouté au paragraphe la part prise en charge par la région.

Mme Lasserre de la Brosse demande ensuite des précisions sur les organismes auxquels la commune a adhéré. Mr le Maire communique donc un certain nombre d'informations sur l'Union des Maires de l'Eure, l'Association des Maires du Canton, la Société Nationale d'Horticulture de France, l'Association des Maires Ruraux de l'Eure et la Seine en Partage.

Mme Lasserre de la Brosse indique ensuite qu'elle aimerait pouvoir accéder à la bibliothèque de ces organismes ainsi qu'avoir le code d'accès à leur site internet, et aussi à celui de l'Association des Maires de France. Mr le Maire n'est pas certain qu'il puisse communiquer ces informations aux conseillers municipaux et va donc se renseigner.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés, adopte le PV du 10 avril 2018 sous réserve des modifications demandées.

1/ Décision Modificative n°1 au Budget 2018 : écritures d'ordre

Le Trésor Public ayant omis de passer des écritures d'amortissement sur des travaux effectués sur la commune, il convient de procéder, sur le Budget 2018, à des ajustements budgétaires en dépenses de fonctionnement ainsi qu'en recettes d'investissement, et ce pour un montant de 15 935 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE à l'unanimité des membres présents et représentés:

- **ADOPTÉ** la décision modificative n°01 au Budget 2018

2/ Adhésion de St Aubin sur Gaillon à Seine Normandie Agglomération (SNA)

Mr le Maire rappelle que le Conseil d'Etat a suspendu l'arrêté préfectoral autorisant le rattachement de la commune de Saint Aubin sur Gaillon à SNA et l'a momentanément réintégrée à la communauté de communes Eure Madrie Seine. Cette décision a été prise alors que toutes les communes de SNA n'avaient pas encore délibéré sur l'intégration de St Aubin à SNA. Par ailleurs le rapport de présentation de SNA n'était pas suffisamment étayé.

SNA a donc à nouveau délibéré sur ce sujet le 14 mai dernier.

Il appartient désormais à toutes les communes de SNA de délibérer sur l'adhésion de Saint Aubin du Gaillon à SNA, et ce avant le 15 août prochain.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE à l'unanimité des membres présents et représentés:

- **APPROUVE** l'adhésion de la commune de Saint Aubin sur Gaillon à SNA

3/ Attributions des subventions

Mr le Maire fait une présentation exhaustive des demandes de subventions reçues en mairie sachant que les organismes qui font une demande mais ne produisent pas les documents demandés ne se voient rien verser, même si la subvention a été votée par le Conseil Municipal.

Mme Lasserre de la Brosse signale qu'elle souhaiterait que l'AILSC et le Comité des Fêtes fournissent leurs comptes.

Après discussions, les subventions suivantes ont été attribuées :

CFA Val de Reuil (2 enfants)	180 €
MFR Routot (1 enfant)	60 €
Sauvegarde de l'Environnement	100 €
Sté Ecologique du Canton des Andelys	100 €
SPA	100 €
Restos du Coeur	100 €
Association de Gymnastique de Pressagny l'O.	350 €
Coopérative scolaires Les Hirondelles	1 000 €
Comité des Fêtes	1 000 €
Festival Musical de Giverny	500 €
Secours Populaire	150 €

Ces attributions représentent 3 640 € sur les 6 500 € votés au budget primitif 2018. Cela pourra permettre d'étudier d'autres éventuelles demandes qui seraient faites au cours du 2nd semestre (ex : raid 4L trophy auquel participera un jeune homme du village).

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE à la majorité (abstention de Mrs Guillemard, Lepré et Maillard):

- **DECIDE** l'attribution des subventions énumérées ci-dessus.

4/ Annulation de réservation de la salle des fêtes par Mme Chaillou

Conformément au Règlement Intérieur concernant la réservation de la salle du Clos Galy, Mme Valérie Chaillou a adressé à la mairie, le 24 mars 2018, l'annulation de sa réservation pour le week-end des 21 et 22 avril et a demandé le remboursement de l'acompte de 125 € qu'elle avait versé.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE à l'unanimité des membres présents et représentés:

- **DECIDE** le remboursement dudit acompte

5/ RGPD – Désignation d'un délégué à la protection des données personnelles

Mr le Maire rappelle le contexte législatif du Règlement Général Européen sur la Protection des Données (RGPD) adopté en avril 2016 et qui est le socle de la réglementation applicable en matière de données personnelles.

Toute administration utilisant des données personnelles est tenue de s'y conformer depuis le 25 mai 2018.

La commune doit être en capacité, pour chaque liste détenue, de dire pourquoi cette liste existe, pour combien de temps et quand elle sera détruite.

Il convient donc de nommer un délégué à la protection des données.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE à l'unanimité des membres présents et représentés:

- **DESIGNE** Madame Fabienne Falluel, secrétaire de mairie, déléguée à la protection des données (DPD).

II/ Environnement et Travaux

1/SIEGE : redevance pour l'occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages de distribution d'électricité

Mr le Maire rappelle que les communes peuvent décider de l'instauration d'une redevance pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur les ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et aux canalisations particulières d'énergie électrique.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE à la majorité (abstention de Mr Monnot ayant quitté la séance à 22h10)

- **DECIDE** l'instauration d'une redevance pour l'occupation du domaine public.

2/ Contrat de ruralité

Mr le Maire rappelle que la commune a déposé un dossier, en urgence, en 2017 en vue d'obtenir une dotation de soutien à l'investissement local pour les fenêtres et les combles de la mairie auprès de l'état. Parallèlement, une demande de fond de concours auprès de SNA a été déposée.

L'état n'ayant pas encore statué, les travaux n'ont pu démarrer à la date butoir du fond de concours. Par conséquent, il signale qu'il a demandé une prorogation à SNA obtenue le 11 juin pour 6 mois.

Par ailleurs, en 2018, Mr le Maire rappelle qu'une demande de fond de concours auprès de SNA pour l'accessibilité du cimetière a été faite. SNA a ainsi accordé 6 000 € à la commune.

III/ Education, Culture, Solidarité

* Mr le Maire signale que l'inspecteur de l'Education Nationale de Vernon (Mr Pilleul) a demandé que soit inscrit à l'ordre du jour du prochain Conseil d'école le financement du RASED (Réseau d'Aide et de Soutien aux Elèves en Difficulté). Il s'agit d'une demande de subvention pour le matériel utilisé par les psychologues scolaires.

IV/ Informations diverses

* Mr le Maire informe le Conseil qu'il attend encore des documents de Mr Gilson sur le PLU, que ceux-ci devraient lui parvenir dans les prochains jours et qu'il convoquera dès que possible un Conseil Municipal pour arrêter le PLU, idéalement début juillet.

* Il signale que la commune nouvelle de La Chapelle Longueville doit élaborer son PLU.

* La commune de NDI va toucher la somme de 11 239 € au titre du Fonds National de Péréquation Intercommunale (FPIC).

* SNA a sollicité les communes de son périmètre pour diffuser un questionnaire concernant les familles du territoire. Après réflexion, il est décidé que ce document sera diffusé dans toutes les boîtes aux lettres de la commune, seule façon de toucher les familles de manière exhaustive.

* Mr Lacaille souhaite savoir si tout le monde a reçu le courrier concernant les compteurs d'eau. Mr le Maire explique que la compétence eau est passée à la SNA (qui gèrera en régie à compter du 1er juillet) et que le syndicat d'eau est donc dissout. Un relevé de compteurs va donc être fait dans les prochains jours par SOGEA. Le prix de l'eau reste identique pour le moment mais à terme il devrait être harmonisé sur la durée avec les autres communes de la régie communautaire.

* Il informe le Conseil que le Catenai est pratiquement finalisé et devrait paraître avant la fin du mois.

* Mr le Maire donne quelques informations sur le Tour de France qui passera à NDI le 14 juillet. La caravane passera autour de 11h et les cyclistes autour de 13h.

La commune a postulé pour être la commune gourmande de l'étape et a été retenue. Un partenariat est donc prévu entre le sponsor (Gallettes Saint Michel) et Le Croco de l'Isle. Un jury s'arrêtera pour déguster la recette créée pour l'occasion.

* Mr Favresse signale qu'il faudrait que chacun fasse un travail sur le site Internet pour permettre une nécessaire mise à jour.